

Grippe aviaire : Comment solliciter les mesures d'urgence mises en place par la Région ?

Face à l'épidémie de grippe aviaire qui frappe actuellement la filière avicole, Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, et sa vice-présidente Lydie Bernard, ont présenté un plan de soutien prévoyant la mise en œuvre de mesures d'urgence. Ces mesures sont opérationnelles et ciblent les exploitations ou entreprises impactées. « *Plus que jamais, la Région reste à l'écoute et mobilisée pour accompagner toute la filière dans cette crise.* »

Pour les exploitations et entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 750 000 € :

- **Des prêts à taux zéro, sur 7 ans** (deux ans de différé d'amortissement), sans garantie, compris entre **10 000 et 75 000 euros** : le dossier doit être déposé en ligne avant le 30 juin 2022 sur la plateforme de Bpifrance. Pour toute information complémentaire, contactez Bpifrance au 02 51 72 94 00 ou sur <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/generaliste/prest-rebond>
- **Une garantie jusqu'à 70% du montant des prêts** contractés auprès des banques (dans la limite d'1,5 million d'euros par prêt). Pour toute information complémentaire contactez la Région des Pays de la Loire - Direction de l'entreprise et de l'innovation - Frederic Ryon – 02 51 72 94 00

Pour les éleveurs (ou groupement d'éleveurs - dont coopératives) dont les élevages ont été euthanasiés et/ou contraints au vide sanitaire par arrêté préfectoral :

- Un dispositif de **prise en charge des intérêts bancaires** pour des prêts de trésorerie d'une durée maximale de 16 mois. Seront éligibles les prêts octroyés sur la période du 1er avril au 30 septembre 2022. Ce dispositif est complémentaire du dispositif d'indemnisation de l'Etat à venir. Le taux d'intérêt est fixé à 1%. Le montant du prêt éligible pourra être plafonné selon la nature de l'entreprise (individuelle, GAEC, coopérative, etc). L'accès à l'aide se fait via les banques partenaires, en lien avec l'octroi du prêt.

Pour toute information détaillée sur les modalités et critères d'éligibilité et obtenir le prêt, contactez votre banque.

En parallèle, et aux côtés d'autres Régions, les Pays de la Loire se mobilisent financièrement en faveur d'une expérimentation de la vaccination contre l'influenza aviaire.

Enfin, la plateforme web d'aide à l'embauche <https://www.solutions-emploi-paysdelaloire.fr> est un outil à disposition pour répondre aux tensions d'accès à l'emploi.

CONTACT PRESSE :

Gwenola Cariou Huet – gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr – 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92